

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
17 NOVEMBRE 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Aucun
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
 - 4.1 Aucun
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Aucun
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Aucun
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Aucun
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Aucun
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Autorisation - Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités
 - 9.2 Autorisation – Projet pilote – Installation de clôture à neige
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 10. Autorisation – Octroi d'un mandat de rédaction des plans et devis dans le cadre de la conception du futur aménagement multigénérationnel du parc Michel-Dumouchel
 - 1
 10. Autorisation – Signature d'une entente concernant la tenue de la compétition d'hommes forts – Volet professionnel
 - 2
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 11. Aucun
 - 1
- 12 VARIA
 12. Aucun
 - 1
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
 13. Aucun
 - 1
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le Jeudi, le 17 novembre 2022 à l'hôtel de ville situé au 121 rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4

Dépôt – Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal soumis

Rapport verbal de la direction générale indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2022-11-327 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 17h08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-328 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2022-11-329 Autorisation - Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités

01. Considérant que l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

02. Considérant que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

03. Considérant que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

04. Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

05. Considérant que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville doit conclure une entente avec la FQM ;

06. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

07. Considérant que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville participe à l'appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

Il est également résolu que Monsieur Pierre Viau, soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

Il est également résolu que Monsieur Pierre Viau, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;

Il est également résolu que le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-330 Autorisation – Projet pilote – Installation de clôture à neige

01. Considérant la volonté du conseil à procéder à un projet pilote en installant de la clôture à neige sur une partie du rang St-André;

02. Considérant l'entente à survenir entre le propriétaire du lot visé et la Municipalité;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la signature de l'entente à survenir entre le propriétaire du lot visé et la Municipalité.

D'autoriser l'achat et l'installation en régie d'une clôture à neige.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2022-11-331 Autorisation – Octroi d'un mandat de rédaction des plans et devis dans le cadre de la conception du futur aménagement multigénérationnel du parc Michel-Dumouchel

01. Considérant l'offre de service transmise par Monsieur Claude St-Pierre de l'entreprise Conception Paysage;

02. Considérant la volonté du conseil de séquencer l'aménagement du parc multigénérationnel en trois étapes annuelles;

03. Considérant que l'offre de service est d'un montant de 9,800\$ taxes en sus;

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi du mandat de conception des plans et devis, pour un montant de 9,800\$ taxes en sus, dans le cadre de l'aménagement multigénérationnel du parc Michel-Dumouchel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-332 Autorisation – Signature d'une entente concernant la tenue de la compétition d'hommes forts – Volet professionnel

01. Considérant l'intention du conseil municipal d'organiser un événement dans le cadre du circuit Hommes Forts-Volet professionnel;

02. Considérant l'entente à survenir entre la Municipalité et Gestion Boom Desjardins inc.;

03. Considérant qu'un dépôt sera requis lors de la signature de l'entente;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'intention de la Municipalité d'organiser une édition de la compétition dans le cadre du circuit "Hommes Forts- Volet professionnel".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-11-333 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 17h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

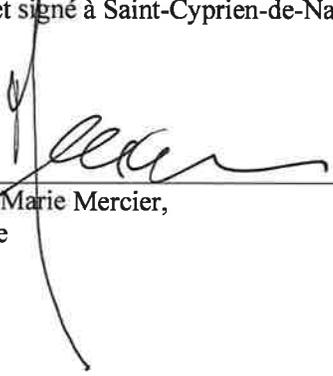
JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE JEUDI, LE 17 NOVEMBRE 2022 A 17H00 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du Jeudi, le 17 novembre 2022 à 17h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 28 novembre 2022



Jean-Marie Mercier,
Maire